



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 51838

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'avis rendu, le 2 août 2004, par la Commission européenne à l'égard de pratiques anticoncurrentielles de mutuelles de la MFP. La Commission a estimé que plusieurs mesures incriminées (remise de gestion, subventions directes, mise à disposition de personnel et de locaux) avaient un caractère d'aide existante non justifiée. Les autorités françaises ont deux mois pour présenter leurs observations (L'Argus de l'assurance, n° 6904, 12 novembre 2004). Il lui demande, après le délai des deux mois, les perspectives actuelles de son action ministérielle à l'égard de ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51838

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9163